

consacrés par le gouvernement fédéral à la recherche en sciences sanitaires entreprise et exécutée dans les facultés de médecine et les départements de pharmacie et d'art dentaire au Canada. Il existait sous diverses formes administratives au sein du Conseil national de recherches depuis 1938, mais en 1969 la Loi sur l'organisation du gouvernement en a fait une corporation de département de la Couronne de plein droit. Il est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais il est entièrement indépendant de ce ministère. Le Conseil lui-même est composé d'un président à plein temps, nommé par le gouverneur en conseil, d'un vice-président et de 20 autres membres venant surtout des universités, qui prêtent bénévolement leur concours pour une période pouvant durer jusqu'à trois ans. Le programme est administré par un secrétariat permanent composé d'un personnel scientifique et administratif restreint.

Aux termes de sa loi constitutive, le CRM a pour fonctions de «favoriser, aider et entreprendre des recherches dans le domaine des sciences de la santé sauf les recherches en matière d'hygiène publique». Celles-ci ressortissent, d'après la loi, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le programme général du Conseil est réparti en trois grands secteurs: subventions, bourses et développement de la recherche. Les dépenses du Conseil pour 1974-75 se sont élevées à \$43.7 millions, dont \$840,000 consacrés à l'administration des programmes.

Le programme de subventions est de loin l'élément le plus important de l'activité du CRM; \$27.3 millions y ont été consacrés en 1974-75. Les demandes soumises par des chercheurs des universités canadiennes et établissements affiliés sont étudiées trois fois l'an. L'évaluation est faite par des pairs; chaque demande est examinée par des arbitres de l'extérieur, qui sont des experts dans le domaine en cause, puis elle est étudiée par l'un des 17 comités de subventions dont chacun est composé de 8 à 10 chercheurs d'expérience travaillant dans les universités, au gouvernement et dans l'industrie. Les recommandations de ces comités sont ensuite transmises au Conseil qui décide des bourses qui seront octroyées suivant les fonds disponibles. La plupart de ces bourses sont accordées pour un an, mais lorsqu'un programme de recherche d'une grande valeur a atteint un niveau stable de dépenses, l'aide financière peut prendre la forme d'un montant fixe versé annuellement pour des périodes allant de trois à cinq ans. Les subventions sont destinées à couvrir les frais ordinaires d'exécution des programmes approuvés et servent à l'acquisition de matériel de recherche spécial; elles ne peuvent pas être utilisées pour rémunérer les chercheurs qui en sont les bénéficiaires.

Le programme de bourses accorde une aide financière à des chercheurs de différentes catégories. Il offre l'occasion de se spécialiser en recherche aux étudiants hautement doués titulaires d'un doctorat grâce au programme de bourses de perfectionnement et au programme de bourses du Centenaire, et aux étudiants qui préparent un doctorat grâce au programme de bourses d'études. Il s'agit de bourses en espèces et le nombre de bénéficiaires est, par le fait même, limité. Toutefois, beaucoup d'autres stagiaires en recherche reçoivent de l'aide par le moyen des subventions de fonctionnement accordées aux chercheurs qui dirigent leur formation. Grâce à un programme de membres associés, le CRM contribue à la rémunération d'un nombre limité de chercheurs indépendants hautement qualifiés qui travaillent dans les universités et consacrent au moins 75% de leur temps à la recherche et à l'enseignement supérieur. La Bourse du Conseil de recherches médicales procure au jeune chercheur qui a terminé sa formation en recherche une occasion de démontrer, dans un cadre universitaire, ses aptitudes à la recherche indépendante sans avoir à assumer en même temps une lourde tâche d'enseignement. Ces bourses sont accordées pour des périodes pouvant aller jusqu'à cinq ans. Des dispositions permettent également l'échange de renseignements entre les scientifiques canadiens au moyen de visites de professeurs invités, et entre les scientifiques canadiens et leurs collègues étrangers grâce à un programme d'échange suivant lequel des chercheurs canadiens peuvent faire jusqu'à un an de recherche à l'étranger ou des scientifiques étrangers peuvent faire des séjours de trois à 12 mois dans des laboratoires canadiens.

Une portion appréciable des fonds de développement du CRM sert à combler les écarts, tant sur le plan géographique qu'au niveau des diverses disciplines, dans la contribution canadienne en matière de recherche. On incite les universités qui tentent de mettre sur pied des programmes de recherche dans des domaines à peu près inexplorés à demander des subventions de développement dans le cadre d'un programme spécial, qui a pour but d'aider